

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2670

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel du boulevard périphérique nord de Lyon, tunnel sous Fourvière, tunnel de la Croix-Rousse - Elaboration de dossiers de sécurité - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après, entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique un dossier de consultation des prestataires pour des études de sécurité dans les tunnels du périphérique nord, de Fourvière et de la Croix-Rousse.

La circulaire interministérielle n° 2000-63 en date du 25 août 2000, relative à la sécurité dans les tunnels du réseau routier, prescrit au maître d'ouvrage, en association avec l'exploitant, l'établissement d'un dossier de sécurité. L'élaboration d'un dossier sécurité d'un tunnel a comme objectifs, d'une part, de constituer un dossier de référence en matière de sécurité, qui fournira aux acteurs, en particulier à l'exploitant, des documents validés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage en toutes circonstances, d'autre part, de soumettre ce dossier à monsieur le préfet qui saisit, pour avis, le comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers (CESTR).

Le périphérique nord possède un dossier de sécurité qui doit être mis à jour et complété. Les dossiers sécurité relatifs, d'une part, au tunnel sous Fourvière, dont les travaux de rénovation phase 2 sont en cours, d'autre part, au tunnel de la Croix-Rousse, dont les travaux d'urgence de réparation et de sécurisation de l'ouvrage débutent, doivent être réalisés en totalité. Le montant pour les études nécessaires à la constitution des trois dossiers sécurité des tunnels est estimé à 280 000 HT.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2002-0720 en date du 23 septembre 2002 et par délibération n° 2004-2194 en date du 18 octobre 2004 ;

Vu ledit dossier de consultation des prestataires ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, n° 2002-0720 en date du 23 septembre 2002 et n° 2004-2194 en date du 18 octobre 2004 ;

DECIDE

1° - Accepte le présent dossier de consultation des prestataires.

2° - Arrête que les études pour les dossiers de sécurité des tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon, de Fourvière et de la Croix-Rousse seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibérations n° 2002-0720 en date du 23 septembre 2002 et n° 2004-2194 en date du 18 octobre 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,